République Française
Département : YVELINES
Arrondissement : Rambouillet
VICQ - Commune

Procès -verbal

Le mercredi 02 septembre 2026 à 20 heures 30 minutes, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame le Maire, Martine COLAS BINET.

Secrétaire de la séance : Libera FARGEAS BAMBINI

Quorum : 9

Présents : Martine COLAS-BINET, Yann ROBERT, Florence LESTRAT, Hubert LE ROUX, Pierre DEFRENAIX, Natasha ANDRIEU, Libera FARGEAS BAMBINI, Stéphane CADOUX et Audrey BECKER.

Absents excusés : Jenna CHAPUIS et André TABUTIN

Ordre du jour *:*
Désignation du secrétaire de séance

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026
2 -Musée : référencement du Musée auprès du CNAS
3 -Fixation du taux d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM)
4 -Attribution d'une subvention pour le Téléthon
5 -Attribution d'un fonds de solidarité pour les communes sinistrées par les incendies
6 -Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2026

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 juin 2026. Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite, les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibérations du conseil

MUSEE : REFERENCEMENT DU MUSEE AUPRES DU CNAS (N° DE_2026_053)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la possibilité pour le Musée d'Art Naïf de bénéficier d'un référencement auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale), association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1967, proposant des prestations d'action sociale et culturelle aux personnels des collectivités territoriales,

Considérant la visibilité qu'apporterait ce référencement au Musée d'Art Naïf, auprès d'un public de 2,3 millions de personnes sur tout le territoire national, avec mise en avant du logo du Musée,

Considérant l'opportunité offerte par ce référencement de promouvoir l'activité du Musée auprès des réseaux du CNAS, comptant 43 000 délégués locaux,

Considérant que ce référencement implique la signature d'une convention de partenariat, renouvelable par tacite reconduction, ainsi que la fixation d'un tarif préférentiel aux bénéficiaires du CNAS et à leurs ayants droit sur présentation d'un justificatif de droits au CNAS,

Considérant que ce tarif préférentiel doit accorder une remise minimum de 10% sur un ou plusieurs tarifs publics,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide de référencer le Musée auprès du CNAS

-Autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le CNAS

-Fixe le tarif préférentiel à 5,50 euros

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

FIXATION DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)

Après vérification, la compétence sur les déchets ayant été transférée à la CCCY, la commune n'est pas compétente pour délibérer sur ce point.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ECOLE LES JEUNES POUSSENT AUTREMENT (N° DE_2026_054)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 212-15 du Code de l'Education,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, et notamment son article 25 prévoyant la possibilité pour le maire d'utiliser les locaux scolaires implantés dans la commune,

Vu la circulaire du 22 mars 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public,

Considérant la demande écrite en date du 31 août 2026 de l'école de Vicq *Les Jeunes Poussent Autrement*, appartenant au *Réseau L'Ecole*, sollicitant la possibilité d'occuper les locaux de l'école communale afin d'y pratiquer des activités sportives en intérieur,

Considérant que l'école communale de Vicq est fermée depuis 1996 et inoccupée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux de l'école communale avec l'école *Les Jeunes Poussent Autrement*, selon un calendrier fixé par les parties, du mois de septembre 2026 au mois de juillet 2027.

-Fixe la contribution financière de l'école *Les jeunes Poussent Autrement-Réseau L'Ecole* à 250 euros TTC mensuels

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE TELETHON (N° DE_2026_055)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant la demande écrite en date du 19 juin 2026 par laquelle l'AFM-Téléthon, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, sollicite une subvention pour soutenir la création d'une nouvelle délégation départementale AFM-Téléthon dans les Yvelines,

Considérant que l'objet de cette association est la lutte contre les maladies rares, la défense des droits des malades auprès des acteurs de santé, l'information et l'accompagnement des familles concernées par la maladie sur les traitements et les aides existantes,

Considérant que cette association bénéficie déjà d'une forte mobilisation citoyenne,

Considérant l'organisation prochaine d'un marché de Noël sur la commune au sein duquel cette association pourrait disposer d'un stand,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec une voix « pour » de Monsieur Stéphane CADOUX et une abstention de Madame Florence LESTRAT, décide :

- De ne pas accorder de subvention à l'association AFM-Téléthon

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE SOLIDARITE POUR LES COMMUNES SINISTREES PAR LES INCENDIES (N° DE_2026_056)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Considérant la demande écrite en date du 17 août 2026 par laquelle la Région Ile-de-France, sous l'impulsion de sa Présidente Madame Valérie PECRESSE, invite la commune à rejoindre le Fonds de solidarité des maires en faveur des communes touchées par les incendies cet été,

Considérant que le principe de ce fonds de solidarité est de contribuer au financement d'un projet précisément identifié dans une commune sinistrée,

Considérant que les départements bénéficiaires de cette contribution financière sont, au choix, la Gironde, les Landes ou le Var,

Considérant que l'Etat doit apporter son soutien financier aux communes sinistrées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec deux voix « pour » de Madame Audrey BECKER et de Monsieur Stéphane CADOUX et une abstention de Madame Florence LESTRAT, décide :

- De ne pas accorder de fonds de solidarité aux communes sinistrées par les incendies

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Questions diverses :

-Mise à disposition de locaux scolaires pour l'Ecole Les jeunes Poussent Autrement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a rencontré le Directeur de l'école privée *Les Jeunes Poussent Autrement*, sise sur le territoire communal au 62 Grande rue et que cette-dernière demande à pouvoir utiliser la salle de classe inutilisée de l'ancienne école communale afin d'y pratiquer des activités sportives en intérieur.
Elle demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, avec l'accord de tous les membres du Conseil.
Elle précise, à l'appui de sa demande, que cela est urgent car il a été convenu que l'école *les Jeunes Poussent Autrement* utilise les locaux dès le mercredi 09 septembre prochain.
Elle ajoute qu'elle a joint les services de la Sous-Préfecture de Rambouillet et qu'il lui a été répondu que l'ancienne école publique étant un établissement classé en catégorie 5, une visite de sécurité n'était pas nécessaire.
Par ailleurs, les locaux de l'ancienne école sont assurés.
L'ensemble des membres présents donnent leur accord pour la mise en place d'une convention de mise à disposition des locaux scolaires avec l'Ecole *les Jeunes Poussent Autrement*, moyennant une contribution financière mensuelle.
Ce point fait l'objet de la délibération n°DE_2026_054, rajoutée à l'ordre du jour.

-Association des Anciens Combattants

Monsieur Hubert LE ROUX rend compte aux membres du Conseil de sa rencontre à Versailles avec le délégué militaire départemental qui est un militaire en activité dont le rôle est d'assurer une liaison entre la population civile et l'Armée.
Dans ce cadre, des déjeuners-débats sont organisés tous les samedis auxquels les élus sont invités à participer.

-Rencontre avec la gendarmerie de Montfort-L'Amaury

-Chiens dangereux

Madame le Maire informe avoir rencontré le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Montfort-L'Amaury à propos du problème de sécurité causé par certains chiens agressifs et non tenus en laisse sur la commune.
Il ressort de cet entretien que porter plainte ne peut suffire à mettre un terme aux problèmes.
Elle rappelle la nécessité de faire un rappel dans le prochain journal communal des obligations légales incombant aux propriétaires de chiens dangereux (muselière, déclaration en mairie pour les chiens de catégorie 1, tenir le chien en laisse s'il ne répond pas au rappel).
Un courrier sera également adressé aux propriétaires des chiens qui ont déjà agressé des passants.
Monsieur Stéphane CADOUX souhaite que ces propriétaires soient convoqués en mairie.
Monsieur Hubert LE ROUX informe qu'il faut appeler la gendarmerie en cas de présence d'un chien errant dangereux car dans ce cas, la gendarmerie se déplace et le propriétaire du chien peut être condamné au paiement d'une amende.

-Vidéosurveillance

Madame le Maire informe qu'un rendez-vous aura lieu prochainement avec les services de gendarmerie afin de solliciter leur expertise pour l'installation de la vidéosurveillance sur le territoire communal.
Madame Audrey BECKER pense que cette mesure n'est pas nécessaire et qu'elle n'apportera pas plus de sécurité sur la commune.
Elle ajoute que l'installation de caméras fictives serait suffisante.
Madame Libera FARGEAS BAMBINI pose la question du chiffrage de l'opération et du stockage des images.
Monsieur Yann ROBERT précise qu'il faut une pièce sécurisée.

Monsieur Pierre DEFRENAIX soutient que les caméras seraient très utiles dans la mesure où des incidents ont eu lieu cet été rue de la Mairie avec plusieurs voitures garées dans la rue dont les réservoirs ont été siphonnés.
Monsieur Stéphane CADOUX ajoute qu'il y a eu plusieurs cambriolages aussi sur la commune.
Monsieur Yann ROBERT informe qu'il y a eu des dépôts sauvages sur la route de Saulx-Marchais et qu'il s'est occupé de tout rapporter en déchetterie. En l'absence de caméra, on ne peut pas remonter jusque aux auteurs des faits.
Madame le Maire conclut que les communes équipées de vidéosurveillance sont davantage protégées et que la commune a besoin d'être sécurisée.

-Musée

-Clôture

Madame le Maire informe avoir obtenu trois devis pour l'installation d'une clôture au musée des entreprises TERIDEAL, HESPERIDES et VSF.
Ces devis se situent sensiblement dans la même fourchette de prix.
Il est décidé de demander d'autres devis à l'entreprise JARDIN MAT et à l'entreprise ROSIEK & ROSIEK.

-Spectacle « Les Petites scènes de la Guyonne »

Madame le Maire informe qu'il y aura un spectacle au Musée le 11 septembre prochain à 19h, dans le cadre du festival des Mesnuls.

-Lotissement

Madame le Maire s'interroge sur l'opportunité de mener à son terme le projet de création d'un lotissement rue du Radet et propose de conserver les terrains pour d'autres projets.
Monsieur Yann ROBERT rappelle que ce projet de lotissement devait permettre de racheter des terrains rue de la Croix Féron mais que la commune n'a pas pu mener à bien ce rachat.
Monsieur Stéphane CADOUX rappelle que le lotissement comporte trois parcelles et qu'une des parcelles sera utilisée pour créer un parking. Les deux autres parcelles devaient être viabilisées avant d'être vendues pour créer un lotissement de deux maisons.
Madame le Maire souhaiterait utiliser ces parcelles pour mener à bien d'autres projets tels qu'une aire de jeux ou quelques places de parking.
Monsieur Stéphane CADOUX conseille de rester prudent sur la destination des terrains.

-Rencontre avec des jeunes de la Commune

Madame le Maire informe les membres du Conseil que trois jeunes vicquois sont venus la rencontrer en mairie, et souhaiteraient monter un projet sur la commune à destination des jeunes, comme par exemple utiliser le préau de l'ancienne école le dimanche après-midi pour se rencontrer et faire des jeux de société.
Madame le Maire leur a proposé de venir au prochain Conseil municipal prévu le 04 novembre prochain afin de présenter leur projet aux élus.

-Site internet de la commune et journal communal

Monsieur Hubert LE ROUX, en charge de la refonte du site internet de la commune, indique que ce-dernier est finalisé et propose de fixer une date pour présenter le nouveau site aux membres du Conseil.
Il est prévu que les photos du site soient actualisées.

Concernant le journal de la commune *Vicq Info*, Monsieur Hubert LE ROUX indique les différents points qui seront abordés :

-cinéma de plein air du 29 août
-chiens dangereux

-sécurité des enfants
-maison médicale de Montfort-L'Amaury
-Illiwap

Il propose de mentionner les entreprises existantes de la commune. Madame Audrey BECKER appuie cette proposition.
Madame le Maire propose d'ajouter une liste des baby-sitters disponibles sur la commune.
Monsieur Hubert LE ROUX et Monsieur Yann ROBERT s'y opposent dans la mesure où cela pourrait être source de problèmes, l'activité n'étant pas déclarée.

-Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Hubert LE ROUX, qui se charge de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde, indique que ce-dernier n'est pas harmonisé et est désormais obsolète.
Il informe travailler sur sa mise à jour et propose de présenter la version actualisée aux membres du Conseil courant décembre 2026.

-Marché de Noël

Monsieur Yann ROBERT demande où en est l'organisation du prochain marché de Noël.
Madame le Maire confirme que le marché de Noël aura lieu le 06 décembre prochain au Musée, entre 14h et 18h, et qu'il y aura également un spectacle de Noël pour les enfants.
Madame Libera FARGEAS BAMBINI demande quels seront les exposants.
Madame le Maire indique qu'elle souhaite que ce marché de Noël mette à l'honneur l'esprit de Noêl et les artisans locaux.
Elle indique avoir déjà pris contact avec certains futurs exposants, dont notamment une personne qui fabrique des santons et une habitante qui confectionne des vêtements pour enfants.
Il est question de faire payer aux exposants le prix de 10€ la table.

-Curage du fossé -route de Saulx-Marchais

Monsieur Stéphane CADOUX indique que le curage du fossé sera réalisé par son entreprise. Il demande un ordre de mission de la commune.

-Déneigement de la commune cet hiver

Madame le Maire pose la question du stock de sel pour le déneigement en prévision du prochain hiver.
Monsieur Stéphane CADOUX indique qu'il convient de prendre contact avec l'ancien maire, Monsieur Bernard JACQUES, qui se chargeait d'entreposer le sel chez lui et également des opérations de déneigement.
Il est décidé de faire une nouvelle commande de sel de déneigement.
Madame le Maire informe que Monsieur Bernard JACQUES ne souhaite plus entreposer le sel de déneigement chez lui, ni se charger des opérations de déneigement à venir.
Il faut donc trouver un volontaire pour s'en charger.
Il est question de demander à un agriculteur du village ou, à défaut, aux services du département.

Toutes les questions diverses ayant été évoquées, la séance est levée à 23h15.

Martine COLAS BINET

Présidente de séance

MAIRIE DE VICQ
YVELINES

Libera FARGEAS BAMBINI

Secrétaire de séance